

*Article 43 du Règlement***LA GENDARMERIE ROYALE DU CANADA****LE PAIEMENT DES PERMIS DE PORT D'ARMES—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. F. Oberle (Prince George—Peace River): On m'a signalé à plusieurs reprises, madame le Président, que les détachements de la GRC établis dans tout le pays n'acceptent pas de billets de banque, à cours légal, contre la délivrance de permis de port d'armes à feu. C'est là une très grave anomalie, et c'est pourquoi je propose:

Que le solliciteur général donne l'ordre à tous les détachements de la GRC d'accepter les billets de banque à cours légal contre la délivrance de permis de port d'armes à feu, et s'il y a des agents à qui on ne peut malheureusement pas se fier pour manier des billets de banque, qu'on les affecte à des tâches où ils n'auront pas à manier de l'argent.

Mme le Président: Il faut le consentement unanime de la Chambre pour présenter une telle motion. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Français]

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES**LES ACCORDS MARITIMES AVEC LES ÉTATS-UNIS—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Donald W. Munro (Esquimalt—Saanich): Madame le Président, en vertu des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre pour présenter une motion se rapportant à une question urgente et importante.

Compte tenu du consentement unanime accordé le 16 janvier par la Chambre à une motion visant à l'approbation sans changement des accords avec les États-Unis réglant les pêcheries et la frontière sur la côte est du Canada, et compte tenu de la visite que fait aujourd'hui à Washington le secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada (M. MacGuigan), je propose, appuyé par l'honorable député de Saint-Jean-Est (M. McGrath):

Que la Chambre réaffirme son approbation antérieure et son désaccord total avec un remaniement quelconque des accords maritimes conclus de bonne foi entre nos deux pays.

Mme le Président: A l'ordre! La présentation d'une motion de ce genre exige le consentement unanime. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

[Traduction]

LES FEMMES**LA CONFÉRENCE PROJETÉE À STORNOWAY—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

Mme Margaret Mitchell (Vancouver—Est): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente et importante. Compte tenu du fait que le *Globe and Mail* a annoncé hier qu'une conférence de femmes se tiendrait à Stornoway, en février, et qu'un

porte-parole aurait dit: «Nous demanderons aux néo-démocrates et aux libéraux d'y contribuer de façon non partisane, en fournissant des sandwiches, par exemple», je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le ministre chargé de la situation de la femme intervienne à nouveau et fasse tenir un sondage national auprès des Canadiennes afin de savoir quel genre de sandwiches non partisans devraient être servis à Stornoway et, en particulier, s'il doit s'agir de poulet libéral déplumé ou de mortadelle conservatrice défraîchie.

Une voix: Ou de la salade néo-démocrate.

M. Paproski: Axworthy a dit non.

Une voix: Il n'est même pas ici.

* * *

LES CHEMINS DE FER NATIONAUX**LE SERVICE DE MESSAGERIES DU CN DANS L'Î.-P.-É.—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT**

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. Le président du Canadian National a promis de continuer à discuter avec le ministre des Transports de la possibilité de maintenir le service de messageries du CN sur l'Île-du-Prince-Édouard. La suppression de ce service entraînerait non seulement la mise en chômage d'une bonne partie des 41 employés du CN mais elle aurait aussi de graves conséquences pour les habitants de l'Île-du-Prince-Édouard, surtout pour les hommes d'affaires, les agriculteurs et les pêcheurs. Aussi, je propose, appuyé par le député de Malpèque (M. Gass):

Que la Chambre exhorte le ministre des Transports à faire une déclaration à l'appel des motions aux Communes, au début de la semaine prochaine, pour annoncer sa décision au sujet de cette affaire urgente.

Mme le Président: Pour mettre une telle motion en délibération, il faut le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES SUBSTANCES DANGEREUSES**LA MOUSSE DE FORMALDÉHYDE URÉTIQUE—L'EMPLOI DANS L'ISOLATION DES MAISONS**

M. Doug Lewis (Simcoe—Nord): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Travaux publics. Le ministre sait sûrement que le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a interdit l'usage de la mousse isolante à base d'urée formaldéhyde. Pourtant, la SCHL en a autorisé l'emploi dans son programme d'isolation des maisons, le PITRC, inspirant ainsi confiance dans la sûreté de ce matériau. Le gouvernement est donc directement responsable du fait que celui-ci ait servi à isoler les maisons de dizaines de milliers de Canadiens. Quelle mesure de responsabilité le gouvernement est-il disposé à accepter pour leur bien-être financier et physique?